

ALLOCATION UNIQUE DE FIN D'ANNÉE 2025

Critères d'attribution :

- Être en situation régulière,
- Être âgé de plus de 18 ans , non scolarisé, non à charge fiscalement des parents et non étudiant,
- Ne pas être retraité (e)
- Être non imposable,
- Avoir des ressources inférieures au barème défini,
- **Résider à Vaucresson depuis plus de 12 mois à la date de la demande,**
- En cas de séparation ou de divorce, produire les justificatifs de cet état de fait (main courante, jugement du tribunal, etc....),
- Prise en compte des prestations familiales hors allocations familiales, dans le calcul de l'allocation unique de fin d'année.

DOSSIER A CONSTITUER AVANT LE 3 NOVEMBRE 2025

Uniquement sur rendez-vous au service des Solidarités

10, rue de la Folie

92420 VAUCRESSON

Tél : 01 71 02 80 90

solidarite@mairie-vaucresson.fr